



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Proviseur

Lormont, le mercredi 30 novembre 2016

Objet : Taxe d'Apprentissage 2016

**Affaire suivie par : le Directeur  
Délégué aux Formations  
Professionnelles et  
Technologiques**

Le lycée Jacques Brel forme des jeunes **par la voie scolaire** et/ou aussi par **apprentissage** aux diplômes suivants :

- ✓ Bac professionnel Optique Lunetterie et BTS Opticien lunetier
- ✓ Bac Professionnel Electrotechnique et CAP Electricien
- ✓ Bac professionnel Maintenance des Equipements Industriels.
- ✓ Bac professionnel Système Electronique Numérique.

Il forme aussi dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie des personnes en reconversion ou qui cherchent à acquérir de nouvelles compétences dans un de nos métiers.

La taxe d'apprentissage est certes un impôt mais c'est le seul dont vous pouvez choisir la destination.

Cette ressource est indispensable, elle représente 50% de nos crédits pédagogiques.

Pour maintenir notre outil de formation à niveau, le faire évoluer pour répondre à vos attentes, nous avons besoin de votre soutien.

Cette année, nous avons pu acquérir :

Des ordinateurs : Complètement et renouvellement

En Optique lunetterie : matériels d'optométrie, de prises de mesures.....

En maintenance industrielle : Renouvellement d'outillages, poste à souder à l'arc...

En Electricité : acquisition de matériels domotiques, matériel pour la fibre optique (soudeuse, réflectomètre) ....

En construction : imprimante 3D

Le lycée Jacques Brel est éligible pour percevoir une partie du **Hors Quota de la taxe d'apprentissage** (catégorie A).

- ✓ Quota (26%) destiné au CFA en fonction des filières (CFA Ducretet Aquitaine)
- ✓ **Hors Quota (23%) affecté au Lycée J.BREL ( Catégorie A).**
- ✓ Le solde de 51% est affecté d'office aux Conseils Régionaux.

Si vous voulez soutenir l'enseignement professionnel, permettre aux élèves d'être formés sur des matériels qui suivent les évolutions technologiques, avec des équipements aux plus proches de ceux que vous utilisez, nous comptons sur votre soutien.

Nous souhaitons que notre demande retienne toute votre attention et vous en remercions par avance. Avec l'expression réitérée de notre gratitude, nous vous prions de croire, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Téléphone  
05 56 06 44 01  
Télécopie  
05 56 06 44 03  
Mél  
didier.morin@ac-bordeaux.fr

1, rue Jean Lurçat  
33 310 Lormont

**Lycée des Métiers de  
l'Industrie et de l'Optique  
Jacques BREL**  
UAI : 0332441Z  
SIRET : 19332441500010

Règlement par Chèque libellé à :

**Lycée professionnel Jacques  
BREL**

Règlement par Virement :

Domiciliation : T.P. Bordeaux -T.G.

Code Banque : 10071

Code Guichet : 33000

N° de Compte : 00001000848

Clé RIB : 43

Julie KHIARI

## TAXE d'APPRENTISSAGE

0,68 % de la masse salariale brute SS



Fraction Régionale  
51 %

Hors Quota  
23 %

QUOTA  
26 %

Versement au  
Trésor Public  
Géré par les  
Conseils Régionaux

Barème unique	Catégorie A	Catégorie B
	Niveaux V, IV et III	Niveau II et I
	65 %	35 %

Versement aux CFA  
Part Obligatoire  
Part Libre

Lycée des Métiers de l'Industrie et de  
l'Optique Jacques Brel  
pour les diplômes du CAP au BTS.

### Lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques BREL

UAI : 0332441Z

SIRET : 19332441500010

Règlement par Chèque libellé à :

**Lycée professionnel Jacques  
BREL**

Règlement par Virement :

Domiciliation : T.P. Bordeaux -T.G.

Code Banque : 10071

Code Guichet : 33000

N° de Compte : 00001000848

Clé RIB : 43



## TAXE d'APPRENTISSAGE 2016

Pour nous soutenir, vous pouvez dédier tout ou partie de votre taxe d'apprentissage au Lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques Brel.

L'attribution de votre taxe passe obligatoirement par une déclaration de versement à votre organisme collecteur.

Dans la déclaration de versement de taxe, désigner le Lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques Brel.

N° UAI	Nom et adresse	Code Postal	Montant €	Quota	A	B	FD
0332441Z	Lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques Brel 1 rue Jean Lurçat - 33305 - LORMONT	33305			X		

Pour assurer le suivi, vous pouvez nous retourner le coupon de promesse de versement.

### Coupon de suivi du versement de la Taxe d'apprentissage :

A compléter et à retourner au:

lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques Brel

1 rue Jean Lurçat - 33305 - LORMONT - ce.0332441z@ac-bordeaux.fr

Entreprise :

Raison sociale

Adresse

Code Postal

Ville

N° SIRET

Montant alloué

€

Contact entreprise (facultatif)

Nom / Prénom

Téléphone

Courriel

Organisme collecteur :

Nom

Adresse

Code Postal

Ville

Date

Signature et Cachet